



Centre Hospitalier de Saint-Denis

CHSD des 08 - 1111 - MB - services.com

Centre de jour les Marronniers



Livret d'accueil

4, rue Franklin
93200 Saint-Denis
Tél : 01 48 20 07 63
Fax : 01 48 21 61 04
Mail : centredejour.marronnier@ch-stdenis.fr
Web : www.ch-stdenis.fr

Votre enfant va être admis au Centre de Jour.

Ce livret vous donne les informations générales concernant le fonctionnement et l'organisation de cette prise en charge.

Vous pouvez bien sûr poser toutes les questions que vous souhaitez à l'équipe qui va vous accueillir.

Les professionnels du Centre de Jour fonctionnent dans un esprit d'équipe où chacun a un rôle défini et complémentaire auprès des enfants et de leurs familles.

L'équipe

Sommaire

■ Bienvenue	2
■ Fonctionnement	3
■ Modalités de fonctionnement	3
■ Le suivi de votre enfant	3
■ Equipe	4
■ Admission	5
■ Conditions d'admission	5
■ Formalités administratives	5
■ Demande d'admission	5
■ Autorisation de sortie	6
■ Autorisation de soins en cas d'urgence	6
■ Notes – renseignements particuliers	6
■ Droits du patient	7
■ Dispositions législatives et réglementaires	7
■ Dossier médical	7
■ Localisation	8

Modalités de fonctionnement

L'équipe accueille les enfants le :

- > lundi de 13h30 à 16h00
- > mardi de 9h00 à 15h00
- > mercredi de 10h30 à 16h00
- > jeudi de 13h30 à 16h00
- > vendredi de 09h00 à 15h00

Les absences doivent être obligatoirement signalées au plus tard le jour même par téléphone auprès de la personne référente qui s'occupe de votre enfant. Ceci est important pour le suivi thérapeutique.

L'équipe soignante vous préviendra des périodes de fermeture des vacances. Elles ne correspondent pas complètement avec celles de l'Education Nationale.

Le suivi de votre enfant

La présence régulière de votre enfant et une bonne communication entre la famille et les soignants sont un atout pour son évolution. L'orientation et la situation de votre enfant sont discutées régulièrement avec nous. Lors des réunions entre soignants, le suivi de chaque enfant est étudié.

La plupart du temps l'enfant est dans le lieu d'accueil, mais il est aussi prévu très régulièrement des sorties à l'extérieur.

En cours d'année, il est aussi possible qu'un séjour de quelques jours soit organisé et proposé à certains enfants. Ce séjour thérapeutique doit être envisagé avec le Médecin du Centre de Jour.

Des rencontres régulières ont lieu entre les membres de l'équipe du Centre de Jour et les autres intervenants s'occupant de l'enfant notamment les écoles.

- **La Pédopsychiatre :** *Dr A. Delocque-Fourcauld*
Elle est votre référente principale. C'est avec elle et un membre de l'équipe que vous aurez des entretiens réguliers.
- **Le Psychothérapeute :** *Martin Carrasco*
Il suit chacun des enfants en thérapie, sauf si votre enfant était déjà suivi avant son admission au Centre de Jour.
Vous le rencontrerez dans le cadre de la thérapie de votre enfant.
- **Le Cadre de Santé :** *Christophe Vandeneuycken*
Elle veille au bon fonctionnement général et à la gestion administrative du Centre de Jour.
- **La Psychomotricienne :** *Chloé Dottori*
Elle propose deux fois par semaine des groupes de psychomotricité aux enfants du Centre de Jour.
- **La Maîtresse de maison :** *Marie-Françoise Balpe*
Elle aide l'équipe dans la prise en charge quotidienne des enfants.
Elle gère la préparation des repas et l'entretien des locaux.
- **Les accueillants :**
Educateurs de Jeunes Enfants : *Betty Gest, Stephane Degl'Innocenti*
Psychologues : *Céline Traore, Marc Bouchu*
Ils sont présents au quotidien auprès de votre enfant.
Leur prise en charge prend en compte l'accompagnement individuel de l'enfant dans sa vie au sein du groupe et dans les différents ateliers.
Chacun d'entre eux est référent tout particulièrement d'un certain nombre d'enfants.
Le référent est votre interlocuteur privilégié pour toutes les questions autour de votre enfant et participe aux entretiens mensuels avec le médecin.
- **Les stagiaires :**
 - < Psychologues : ils sont en fin de cycle universitaire et participent à la prise en charge des enfants, encadrés par les accueillants.
 - < Artistes : étudiants en théâtre ou autre métier artistique, ils organisent des ateliers avec les enfants du Centre de Jour.
- **La secrétaire :** *Saliha Bendaoud*
Elle participe à l'organisation administrative du centre de Jour. Elle assure l'accueil téléphonique et fait le lien entre vous et les différents membres de l'équipe.

Conditions d'admission

L'admission de votre enfant se fait à votre demande, après avis du consultant et sur l'indication du médecin du Centre de Jour. Le temps de prise en charge est défini lors des consultations avec le médecin et le référent en fonction du projet thérapeutique.

Les enfants sont accueillis par groupe et leur temps de prise en charge est adapté à chacun sur indication des membres de l'équipe.

Formalités administratives

L'admission au Centre de Jour nécessite certains documents que nous vous prions de fournir :

- ⇒ vos coordonnées précises et à jour,
- ⇒ une fiche de renseignements,
- ⇒ une autorisation de sortie,
- ⇒ une autorisation de soins en cas d'urgence,
- ⇒ une ordonnance médicale en cas de risques particuliers,
- ⇒ une attestation de responsabilité civile.
- ⇒ attestation de sécurité sociale

Demande d'admission

Je soussigné(e)

Monsieur/Madame.....père/mère/tuteur/responsable légal(e)
de l'enfant.....

ai pris connaissance du livret d'accueil du Centre de Jour
et demande l'admission de mon enfant dans ce Centre.

Fait à..... le.....

Signature

Autorisation de sortie

Je soussigné(e).....père/mère/tuteur/
responsable légal(e) de l'enfant
autorise mon enfant.....à participer aux sorties et aux
activités organisées par l'équipe du Centre de Jour.

Fait à..... le

Signature

Autorisation de soins en cas d'urgence

Je soussigné(e).....père/mère/tuteur/
responsable légal(e) de l'enfant.....

autorise l'équipe du Centre de Jour à donner ou à faire donner tous les soins
nécessaires en cas d'urgence.

Fait à..... Le

Signature

Notes – renseignements particuliers

Personnes, autres que les parents, à prévenir en cas de problème :

⇒ M/Mme.....
Tel. Fixe.....portable.....

⇒ M/Mme.....
Tel. Fixe.....portable.....

⇒ M/Mme.....
Tel. Fixe.....portable.....

Dispositions législatives et réglementaires

Le centre de Jour travaille dans le respect et la protection de l'enfant et applique les dispositions législatives et réglementaires :

- ☛ Convention Internationale des Droits de l'enfant (loi de juillet 1990).
- ☛ Charte européenne de l'enfant hospitalisé de 1985.
- ☛ Circulaire ministérielle du 6 mai 1995 relative aux chartes du patient hospitalisé et de celle de l'enfant hospitalisé dont les principes généraux figurent ci-après.
- «Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptés à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.»
- «L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.»
- «L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.»
- «L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.»

Dossier médical

Lors de l'admission et pendant son séjour le dossier médical établi pour votre enfant comprendra des renseignements administratifs, des renseignements médicaux, des comptes-rendus d'examen et de bilans, des notes de synthèse et de travail. Le dossier médical est confidentiel, protégé par le secret médical et exclusivement à usage interne de l'établissement.

Le médecin responsable du traitement de votre enfant pourra répondre à vos questions et vous informer sur son contenu.

La loi du 4 mars 2002 précise les modalités d'accès du patient à son dossier. Vous avez accès directement à ce dossier en le demandant par écrit au Directeur de l'Établissement.

Vous pouvez aussi demander à ce que ce dossier soit adressé à un médecin que vous désignerez.

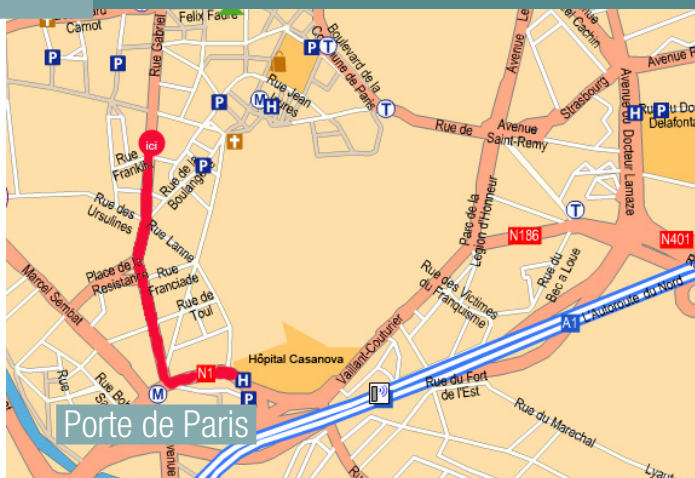
Localisation

Accès Centre de jour les Marronniers

- Métro : Ligne 13, arrêt « Saint-Denis-Basilique »
- Bus : 153, 253
 - direction Porte de Paris, arrêt « Rue Gabriel Péri – Franklin »
 - direction Saint-Denis centre, arrêt « Place Lanne ».
- Tramway : T1, arrêt « Saint-Denis – Basilique »
- Voiture : Utiliser de préférence les parkings périphériques mis à disposition, l'accès dans la zone piétonne de Saint-Denis étant difficile (parking Basilique, 1h30 gratuite)



Plan



Le Centre de Jour fait partie du secteur de Psychiatrie Infanto Juvénile 93 I 01 rattaché au Centre Hospitalier de Saint-Denis. Ce document a été élaboré sous la responsabilité du Dr Hervé Bentata, chef du service de Pédopsychiatrie.